



CONFÉDÉRATION SUISSE
INSTITUT FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

(11) CH 704 327 A2

(51) Int. Cl.: G12B 9/02 (2006.01)
F21L 4/04 (2006.01)

Demande de brevet pour la Suisse et le Liechtenstein

Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

(12) **DEMANDE DE BREVET**

(21) Numéro de la demande: 00049/11

(71) Requéant:
Daniel Ogiz, Chemin de Cocagne 18
1030 Bussigny-près-Lausanne (CH)

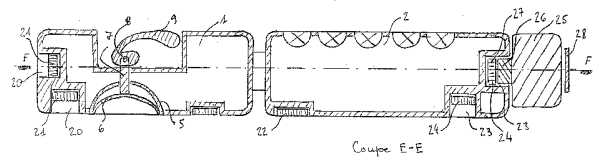
(22) Date de dépôt: 11.01.2011

(43) Demande publiée: 13.07.2012

(72) Inventeur(s):
Daniel Ogiz, 1030 Bussigny-près-Lausanne (CH)

(54) **Boîtier d'appareil portable à dispositifs de fixation et lampe munie d'un tel boîtier.**

(57) L'invention a pour objet un boîtier d'appareil portable comprenant deux corps 1 et 2 et un dispositif de fixation amovible 25. Le corps 1 comprend un dispositif de fixation par ventouse constitué d'une coque 5, d'une membrane souple 6, d'une tige 7 et d'un levier 9 muni d'un axe 8. Le corps 1 comprend également un ou plusieurs logements 20 dans lesquels sont insérés des aimants permanents 21. Le corps 2 comprend également un ou plusieurs logements 23 avec aimants permanents 24. Le dispositif amovible de fixation est constitué d'un corps 25 muni d'une tige 26 terminée par un aimant permanent 27 et d'une lanière de fixation en matière extensible 28 dont une extrémité est solidaire du corps et l'autre extrémité comprend une ouverture qui se fixe sur une barrette solidaire du corps 2. Les corps 1 et 2 sont liés par une articulation formée par un axe compris dans le corps 1 et sur lequel se referme des bras solidaire du corps 2. L'invention concerne également une lampe munie d'un tel boîtier.



Description

[0001] La présente invention est un boîtier d'appareil mobile avec dispositif de fixation amovible.

[0002] Les appareils mobiles en général ne sont pas munis de dispositifs de fixation ou sont munis de dispositifs d'accrochage sommaire.

[0003] Avec la présente invention on propose un boîtier d'appareil mobile avec dispositifs de fixation amovible.

[0004] L'invention sera mieux comprise et d'autres caractéristiques et avantages de celle-ci apparaîtront plus clairement dans la description explicative qui va suivre en référence aux dessins schématiques annexés donnés uniquement à titre d'exemples illustrant plusieurs modes de réalisations dans laquelle:

- La fig. 1 est une vue de dessus de la lampe.
- La fig. 2 est une vue de côté de la lampe.
- La fig. 3 est une vue en coupe A-A de la fig. 1.
- La fig. 4 est une vue en coupe C-C de la fig. 4.
- La fig. 5 est une vue en coupe B-B de la fig. 3
- La fig. 6 est une vue de dessus d'une lampe portative compacte.
- La fig. 7 est une vue de côté d'une lampe portative compacte.
- La fig. 8 est une vue en coupe D-D de la fig. 6.
- La fig. 9 est une vue de dessus d'un boîtier d'appareil avec dispositifs de fixation amovible.
- La fig. 10 est une vue en coupe E-E de la fig. 9.
- La fig. 11 est une vue en coupe F-F de la fig. 10
- La fig. 12 est une vue en coupe du dispositif de fixation amovible par vis.
- La fig. 13 est une vue du dispositif amovible de fixation avec crochet escamotable.
- La fig. 14 est une vue du dispositif de fixation amovible avec dispositif de fixation encliquetable.
- La fig. 15 est une vue en coupe du dispositif de fixation amovible avec articulation.
- La fig. 16 est une vue de côté du dispositif de la fig. 15.
- La fig. 17 est une vue du dispositif de fixation amovible articulé avec ventouse.
- La fig. 18 est une vue en coupe de la fig. 17.
- La fig. 19 est une vue A de l'extrémité de la lanière de fixation de la fig. 11.

[0005] Les fig. 1, 2, 3, 4, 5, et 6 montrent une lampe portative constituée de deux corps 1 et 2 le corps 2 muni de deux bras 3 solidaires du dit corps et liée par un axe 4 au corps 1. Le corps 1 comprend les dispositifs de fixations qui permettent de fixer celui-ci à des surfaces lisses ou ferreuses non lisses. Le corps 1 est muni d'une ventouse avec dispositif à levier. Cette ventouse est constituée d'une coque rigide 5 dans laquelle est logée une membrane souple 6 qui peut être déplacée au moyen d'une tige 7, solidaire de la membrane, le dit axe relié librement à l'axe 8 d'un levier 9 qui prend appui sur la partie supérieure du corps pour permettre de déplacer la membrane 6. A la partie inférieure du corps 1, solidaire du dit corps et affleurant celui-ci, sont fixés des aimants 10.

[0006] Cette lampe comprend les éléments électriques connus par l'homme du métier: une prise et une fiche 11, un élément de transformation 12 pour convertir la tension du secteur, une batterie rechargeable 13 qui sert de source d'énergie autonome lorsque on enlève la fiche, un interrupteur 14 et les sources lumineuses LED 15. Les liaisons, entre ces divers éléments, c'est à dire les conducteurs, sont représentés schématiquement. La liaison électrique entre les deux corps est réalisée au moyen de deux contacts 16 disposés en demi-cercle dans le corps 1 dans lesquels viennent se loger deux contacts 17 solidaires des bras 3 du corps 2. Cette exécution de lampe à été décrite avec des lampes LED. D'autres exécutions sont aussi possible avec d'autres sources lumineuses.

CH 704 327 A2

[0007] En fig. 6, 7 et 8 on présente une exécution plus compacte de cette lampe. Dans cette exécution les bras de liaison 3 du corps 2 sont placés perpendiculairement à celui-ci, ce qui permet de rabattre celui-ci complètement sur le corps 1. Pour permettre au corps 2 de se rabattre une ouverture 18 est créée dans celui-ci laissant le passage au levier 9.

[0008] Les fig. 9, 10 et 11 montrent un boîtier d'appareil mobile muni d'un dispositif de fixation amovible.

[0009] Dans cette exécution on fait figurer des sources lumineuses pour relever le fait qu'il s'agit d'un appareil mobile. De fait cette configuration peut recevoir aussi tout un ensemble de dispositifs indicateurs servant à la mesure de grandeurs physiques.

[0010] Comme décrit précédemment le corps 1 comprend une ventouse avec dispositif articulé. Ce corps comprend des logements 20 au fond desquels on trouve un aimant permanent 21 solidaire du dit corps. Le corps 2 comprend un aimant 22 et au moins un logement 23 au fond duquel on trouve un aimant permanent 24 solidaire de ce corps.

[0011] Le dispositif amovible de fixation est constitué d'un corps 25 comprenant à sa base une tige 26 munie à son extrémité d'un aimant permanent 27. Au sommet de ce corps on trouve une lanière de caoutchouc très extensible 28 dont une extrémité est solidaire de ce corps, l'autre extrémité de cette lanière comprenant une ouverture qui permet à celle-ci de s'accrocher à une barette 29 solidaire du dit corps.

[0012] Le dispositif amovible peut être logé indifféremment dans l'un ou l'autre des logements ce qui permet de fixer l'appareil dans des positions différentes et d'être orienté dans toutes les directions.

[0013] Les liaisons magnétiques particulièrement fortes des aimants permanents assurent non seulement le maintien du dispositif amovible dans le logement mais assurent également le maintien de la position en cas de rotation.

[0014] A la fig. 11 on montre comment bloquer le dispositif amovible pour éviter une rotation en cas de choc pendant le transport. Pour cela on ajoute une vis 30 dans le corps amovible et on crée une cavité 31 dans le corps 2.

[0015] Dans une autre exécution de ce corps mobile que l'on montre en fig. 12 la tige munie de son aimant est remplacée par un pas de vis et une vis 32 et le corps 2 est muni d'un pas de vis 33. En fig. 14, les dispositifs à aimant ou à vis sont remplacés par un dispositif encliquetable 34. En fig. 13 on montre qu'il est possible d'ajouter un crochet escamotable 35.

[0016] La description faite ci avant est relative à un boîtier d'appareil comprenant deux corps articulés et dispositif amovible de fixation. Si le constructeur désire se limiter à un seul corps équipé d'un dispositif amovible on propose alors deux exécutions pour rendre l'ensemble articulé.

[0017] Dans les fig. 15 et 16 on montre un dispositif de fixation constitué d'une base 36 comprenant une tige 37 terminée par un aimant 38. Cette base est munie à ses extrémités de deux tenons 39 qui viennent se loger dans deux cavités 40 prévues dans le corps. L'articulation est rendue possible grâce à l'arrondi 41 à la base du corps que l'on montre en fig. 16.

[0018] En fig. 17 et 18 le corps comprend une ventouse avec dispositif articulé à levier.

[0019] L'extrémité de la lanière 42 que l'on voit à la fig. 11 vue a qui sert à la préhension de celle-ci se termine par une pièce métallique ou plastique en forme de crochet, ce qui permet à l'utilisateur un accrochage supplémentaire.

[0020] Les dispositifs de fixation amovibles présentés et l'articulation de ceux-ci ou des corps entre eux permet à l'utilisateur de fixer son appareil mobile sur des surfaces lisses ou des corps métalliques, il peut également se fixer sur des tuyaux divers et orienter son appareil dans toutes les directions.

Revendications

1. Boîtier d'appareil mobile avec dispositif de fixations caractérisé en ce qu'il comprend deux corps articulés et d'un corps amovible, un premier corps muni d'une ventouse avec dispositif à levier formé d'une coque intégrée au dit corps dans laquelle est logée une membrane souple munie d'une tige à l'extrémité de laquelle se trouve un axe sur lequel est monté un levier et dans le dit corps au moins un logement dans lequel se trouve un aimant solidaire du dit corps et traversant ce corps un axe dépassant de chaque côté de celui-ci, axe sur lequel viennent se refermer deux bras solidaires d'un deuxième corps dans lequel est créé au moins un logement dans lequel se trouve un aimant permanent solidaire du dit corps et séparé un corps amovible non solidaire comprenant une tige à sa base, la dite tige terminée par un aimant permanent et au-dessus de ce corps amovible une fixation constituée d'une lanière en matière extensible dont une extrémité est solidaire du corps et dont l'autre extrémité est muni d'une ouverture, ouverture qui vient se fixer sur une barrette solidaire du corps.
2. Boîtier d'appareil mobile avec dispositifs de fixations selon la revendication 1 caractérisé en ce que le deuxième corps comprend un logement muni d'un pas de vis et que le corps amovible comprend également un pas de vis et qu'une vis est logée dans le dit pas de vis.
3. Boîtier d'appareil mobile avec dispositifs de fixation caractérisé en ce qu'il ne comprend un corps fixe et un corps amovible.
4. Boîtier d'appareil mobile avec dispositifs de fixation selon les revendications 1, 2 et 3 caractérisé en ce que le dispositif amovible est constitué d'une base munie d'une tige terminée par un aimant permanent, les deux extrémités de la

CH 704 327 A2

dite base terminée par deux tenons se refermant sur un corps arrondi à sa base, corps comprenant le dispositif de fixation selon la revendication 1.

5. Boîtier d'appareil mobile avec dispositifs de fixation selon les revendications 1 et 3 caractérisé en ce que le corps amovible et le corps fixe comprennent chacun une partie d'un dispositif encliquetable.
6. Boîtier d'appareil mobile avec dispositifs de fixation selon la revendication 4 caractérisé en ce que la dispositif de fixation est constitué d'une ventouse avec dispositif articulé à levier.
7. Lampe portative à articulation avec dispositifs de fixation caractérisé en ce qu'elle comprend un boîtier d'appareil avec dispositifs de fixation selon les revendication 1 à 6 dans lequel on trouve les éléments électriques comme une prise, un transformateur, au moins une batterie, un interrupteur et des sources lumineuses, les dits élément liés entre eux par des conducteurs et une liaison par contact entre les deux corps principaux, liaison constitué de deux contacts noyés dans les extrémités des deux bras du corps 2 et de deux contacts circulaires compris dans le corps 1.d

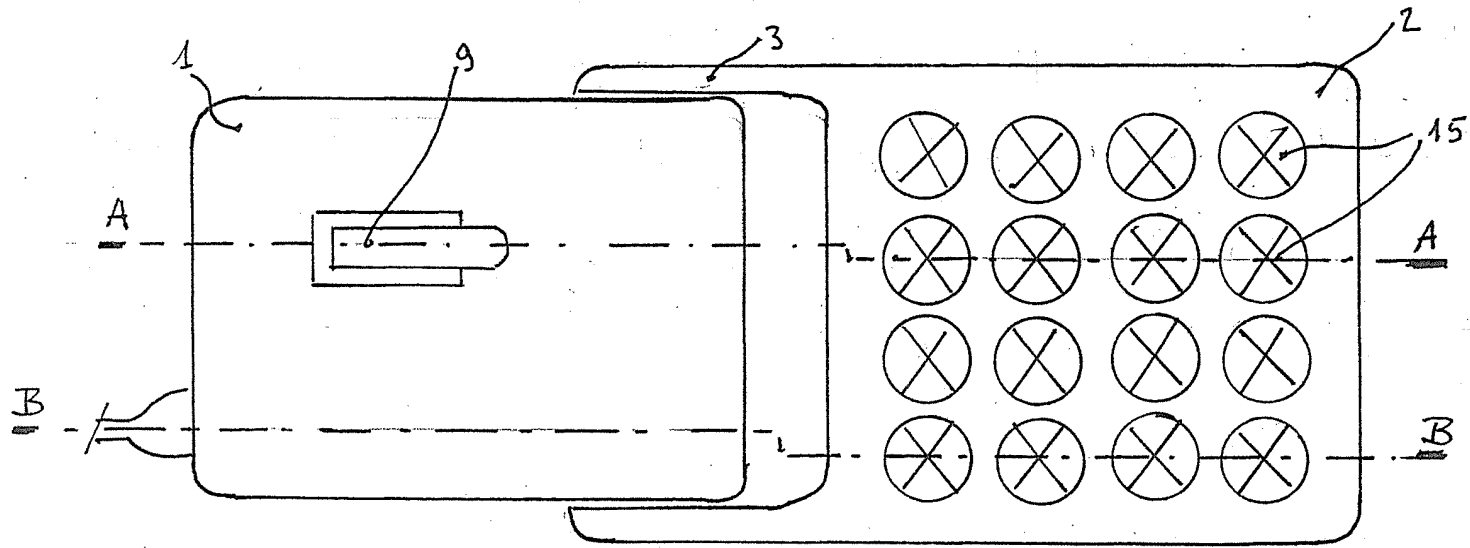


fig. 1

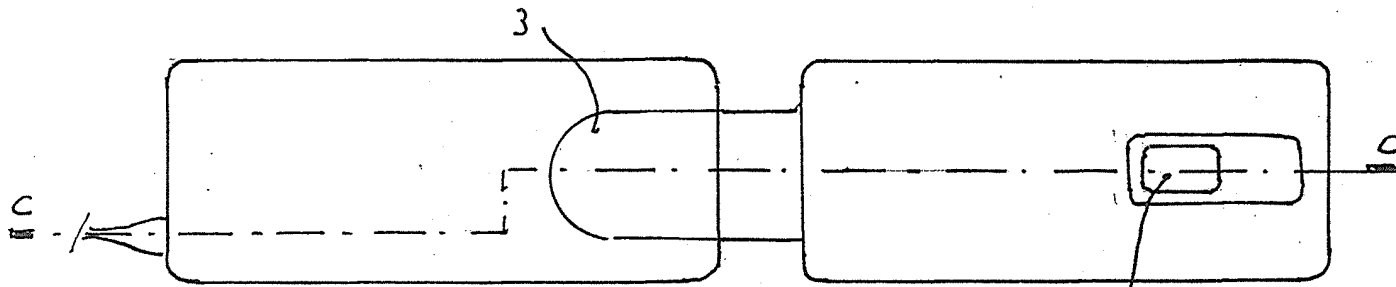


fig. 2

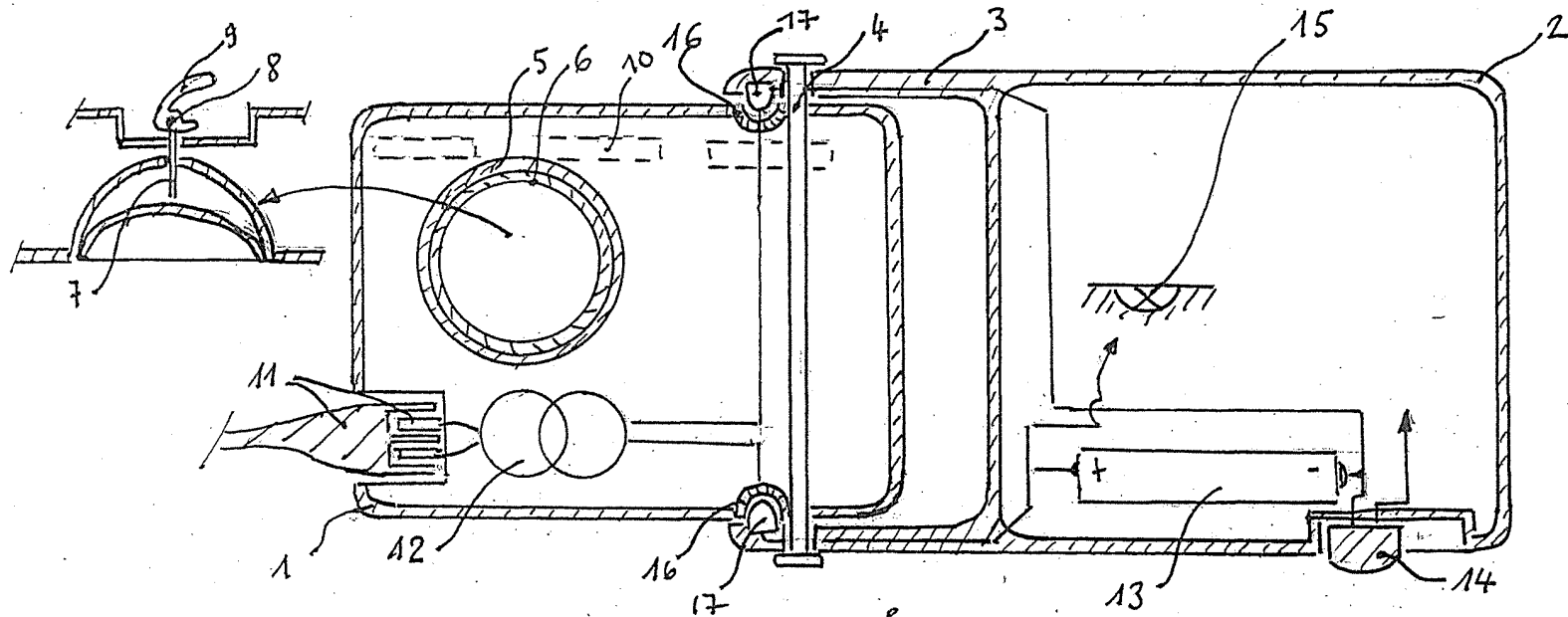


Fig. 4. coupe C-C

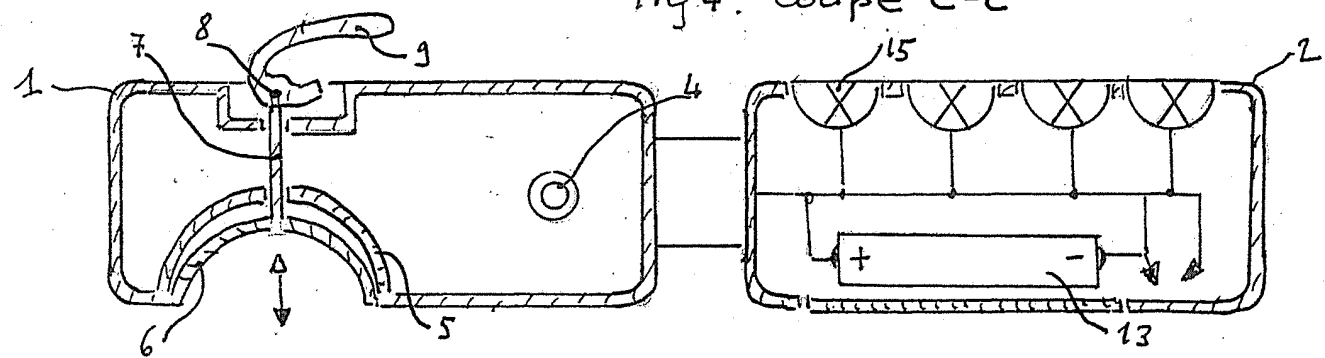


Fig. 3 coupe A-A

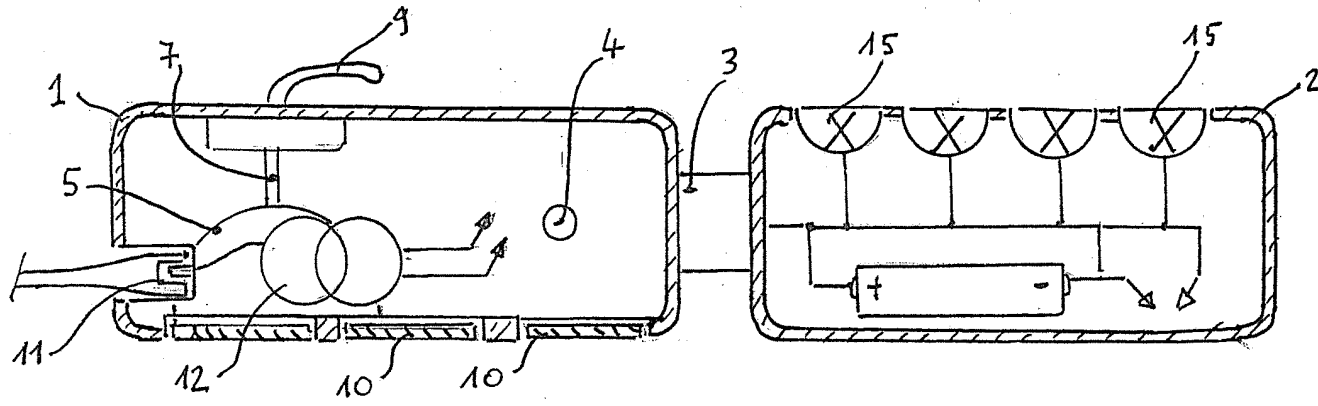


fig. 5 Coupe B-B

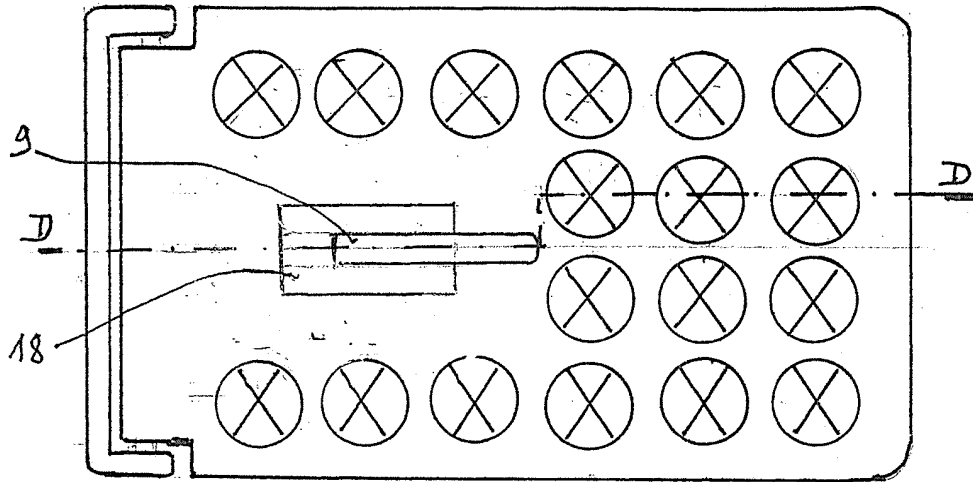


fig. 6

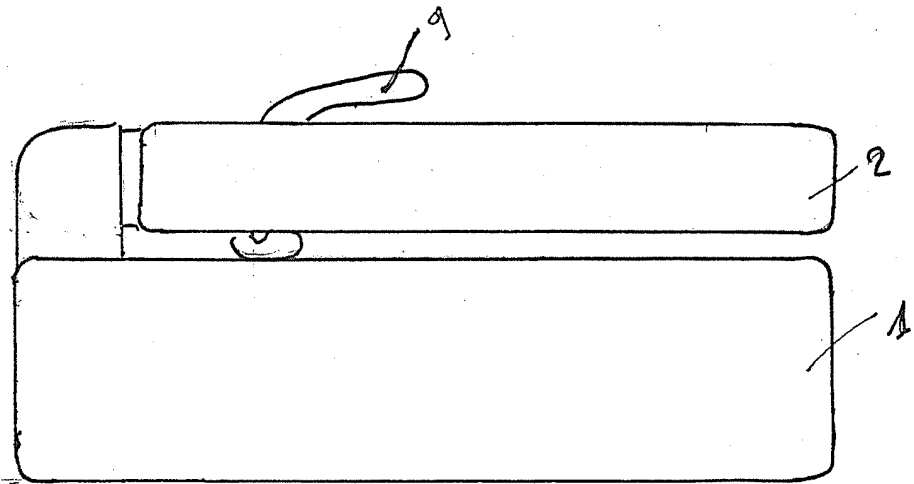


Fig. 7

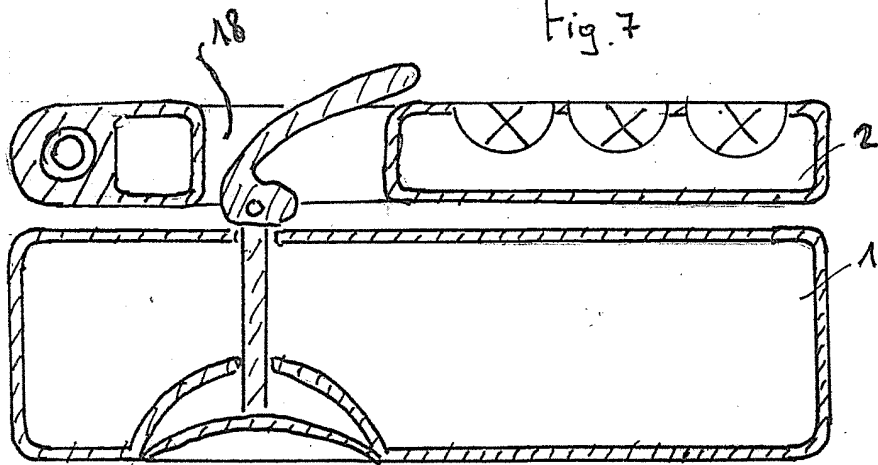


Fig. 8

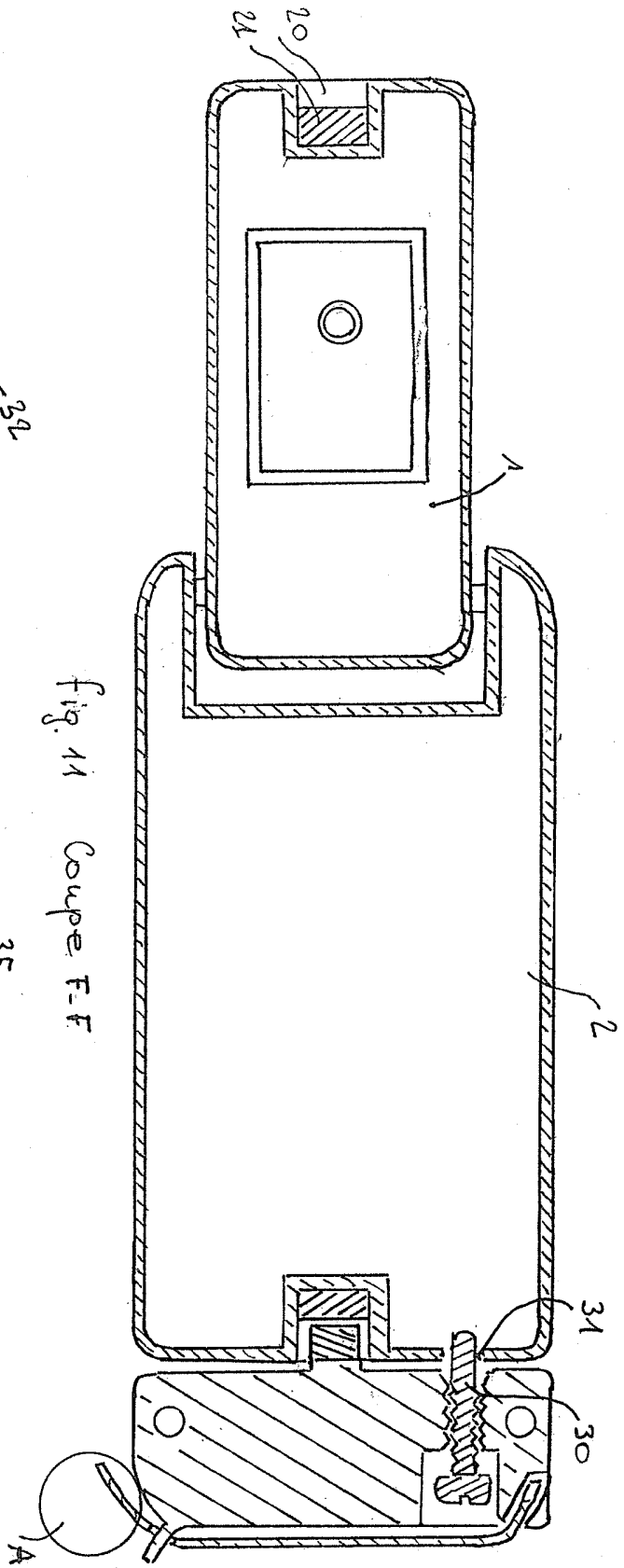


Fig. 11 Coupe F.F.

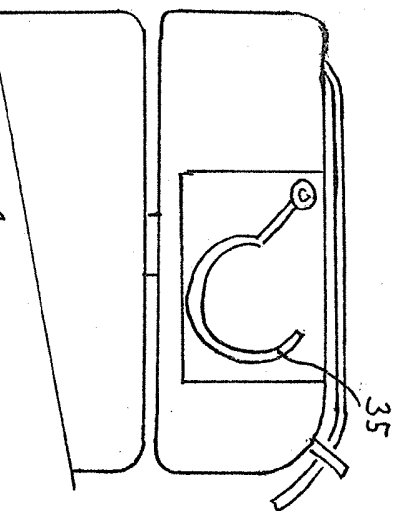
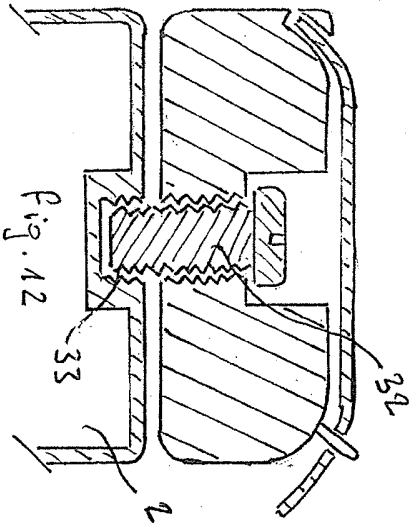


Fig. 13

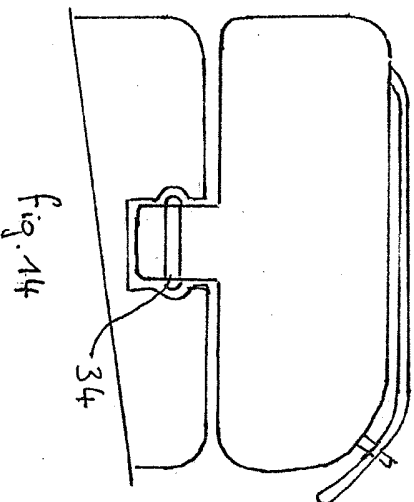


Fig. 14

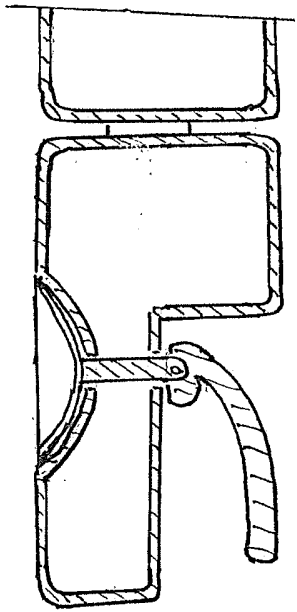
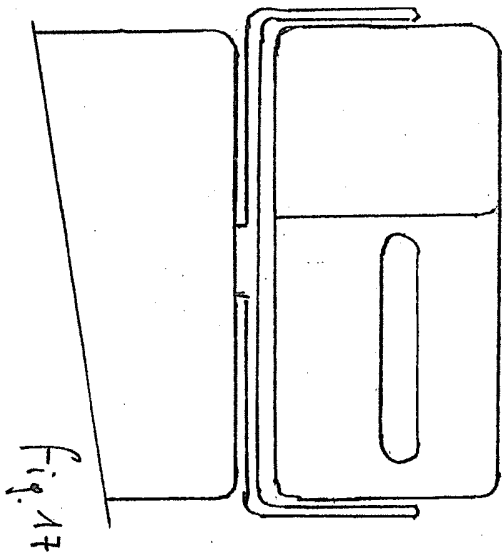
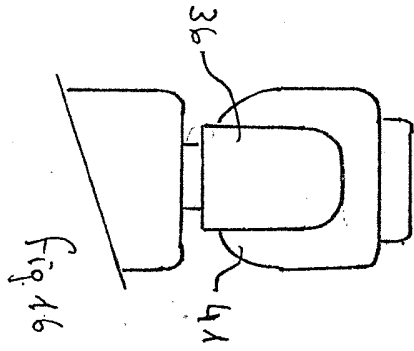
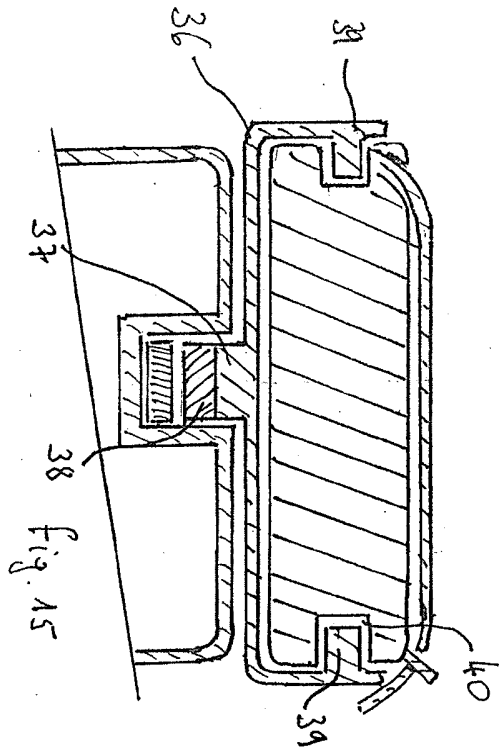


Fig. 18

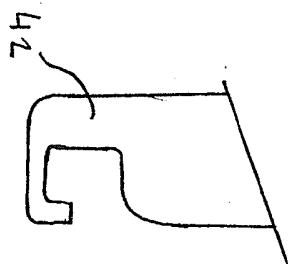


Fig. 19
Vue A